



## LES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection permettent de noter et de classer les candidatures éligibles afin de sélectionner les candidatures les meilleures.

### CRITÈRE 1 : EXCELLENCE SCOLAIRE DU CANDIDAT

Les derniers résultats scolaires obtenus au moment de la candidature : les notes par matière, par semestre, par année, la moyenne obtenue / moyenne de la classe.

### CRITÈRE 2 : COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le candidat possède les compétences (savoir-faire et savoir-être) requises pour pouvoir exercer une activité professionnelle dans le pays d'accueil.

### CRITÈRE 3 : COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le candidat possède les compétences linguistiques requises pour pouvoir exercer une activité professionnelle et gérer son quotidien dans le pays d'accueil.

### CRITÈRE 4 : MOTIVATION DU CANDIDAT ET SON PROJET PROFESSIONNEL

Le candidat rédigera un CV Europass et une lettre de motivation mettant en évidence la cohérence de son projet.

### AUTRES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS

- Lors du processus de sélection, un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection aux étudiants issus d'un milieu social défavorisé ou souffrants d'un handicap.
- En cas d'égalité des dossiers, et à notation équivalente, priorité sera donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances).

L'équipe pédagogique dans son ensemble (enseignants, référents Erasmus, CPE, DDFPT...) étudie le dossier de candidature de l'élève/apprenant et convoque si nécessaire le / les candidats pour un entretien afin de noter et classer les candidats à la mobilité.

